

ORDRE DU JOUR DU 3 MARS 2025

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2025;
- 3.1 1^{re} période réservée à l'assistance;
4. Administration générale :
 - 4.1 Dérogation mineure de M. Pascal Héту et Mme Isabelle Payette concernant l'immeuble situé au 252, rue Marchildon en lien avec la régularisation de la superficie du garage isolé;
 - 4.2 Demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) (Lot 3 614 879, cadastre du Québec);
 - 4.3 Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2025;
 - 4.4 Adjudication d'un mandat pour des services professionnels pour les plans et devis de la nouvelle station de pompage du lieu d'enfouissement;
 - 4.5 Engagement d'une cheffe de division – Bibliothèque – Mme Valérie Castonguay;
 - 4.6 Engagement d'un mécanicien industriel – M. Marco Prévost;
 - 4.7 Engagement d'un journalier-opérateur – M. Bruno Fournel;
 - 4.8 Adjudication d'un contrat pour le pavage et la réfection de la 1^{re} Rue Est et de la 4^e Avenue Est entre la 4^e Rue Est et la rue Principale Nord;
 - 4.9 Autorisation d'une contribution financière au projet d'éclairage de la cathédrale Sainte-Thérèse-d'Avila d'Amos;
 - 4.10 Autorisation de présenter au MAMH la programmation des travaux n° 1 admissibles dans le Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028;
 - 4.11 Adoption du rapport annuel 2024 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Ancienne municipalité de St-Félix-de-Dalquier;
5. Procédures :
 - 5.1 Avis motion – Projet de règlement n° VA1-25 modifiant le règlement n° 243 régissant l'émission des permis et certificats de l'ancienne municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier;
6. Dons et subventions :
 - 6.1
7. Informations publiques;
 - 7.1 Félicitations aux bénévoles et organisateurs de la 29^e Édition de la Magie des Neiges;
8. Période réservée à l'assistance;
9. Levée de la séance.